



Association Régionale pour l'Action Sociale du District de Nyon
Comité de direction

PREAVIS N°13-19
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Budget 2020

Nyon, le 25 septembre 2019

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous vous soumettons ce préavis qui a pour objet le budget de fonctionnement de l'ARAS du district de Nyon pour l'année 2020.

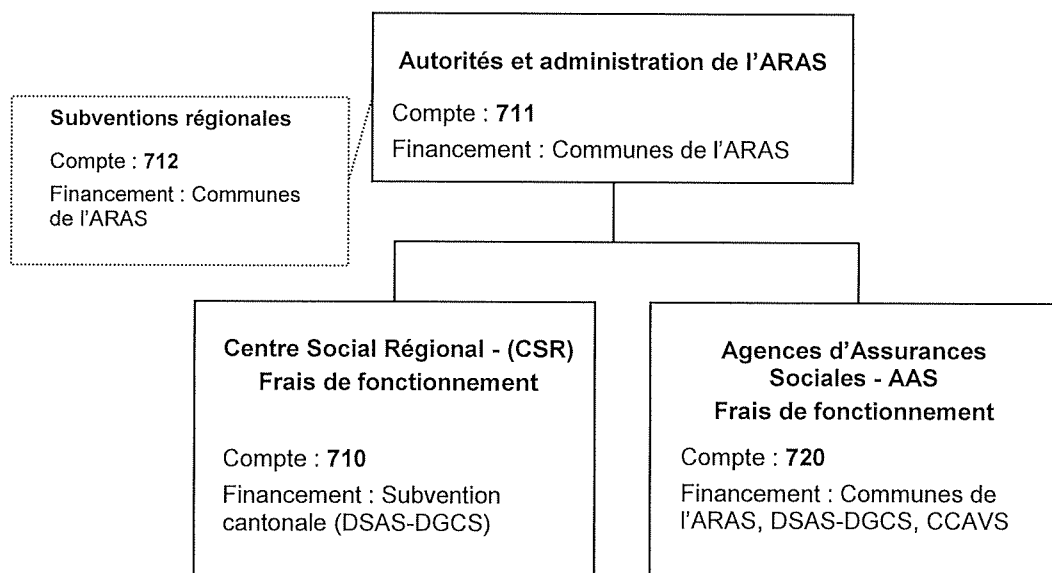
1. Descriptif

1.1 Cadre général

Notre association intercommunale comporte deux buts principaux auxquels adhèrent les 47 communes du district. Ces buts se réfèrent, pour l'un, à l'application de la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise du 2 décembre 2003, et pour l'autre, au Règlement sur les Agences d'assurances sociales du 28 janvier 2004 ; ils se concrétisent à travers les deux secteurs d'activité que sont le Centre Social Régional et les Agences d'assurances sociales.

S'ajoute à cela une activité de subventionnement de prestations spécifiques pour la population de notre région, dispensées par des institutions ou des services tiers.

Les différents secteurs de l'ARAS, respectivement les différents centres de charges, peuvent être représentés schématiquement de la manière suivante. A relever que chacun dispose d'un mode de financement propre.



1.2 Aspects transversaux

Concernant l'exercice 2020, le fonctionnement des secteurs d'activités principaux de l'ARAS est impacté par deux catégories de projets : logistique/informatique et dynamique de collaboration interne. Le budget est adapté en conséquence sur les postes de charges concernés.

Logistique / informatique

Un nouveau modèle comptable harmonisé (« MCH2 ») doit entrer en vigueur, à terme, dans les communes vaudoises. Recommandé au niveau suisse, le Canton de Vaud l'applique déjà partiellement et un groupe de travail – composé essentiellement de représentants des communes – étudie sa mise en œuvre à l'échelon communal. Notre entité intercommunale l'appliquera également.

En l'état actuel, la perspective d'une entrée en vigueur pour 2021 reste possible, raison pour laquelle le budget 2020 prend en compte les moyens nécessaires à sa préparation. Les honoraires et prestations de service y relatif sont prévus, ainsi que les adaptations techniques du logiciel comptable.

Par ailleurs, dès juin 2020, le trafic des paiements bancaires va également connaître des changements avec l'introduction des factures identifiées par un « QR code ». Les outils de travail doivent être adaptés en conséquence, logiciel comptable y compris.

Dynamique de collaboration interne

L'action sociale d'aujourd'hui est un domaine complexe : spécialisation des intervenants, évolution constante de la politique sociale cantonale, personnes bénéficiaires de nos prestations en proie à une multitude de problématiques, etc. Les collaboratrices et collaborateurs travaillent, au quotidien, au cœur de cette complexité ; ils en sont d'ailleurs pleinement acteurs.

Dans un tel cadre, renforcer la collaboration et la communication entre métiers, entre secteurs d'activité, ainsi qu'entre collaborateurs et hiérarchie, est une nécessité. Disposer d'une organisation agile, favoriser une adaptation continue aux divers enjeux, placer l'humain au centre de nos préoccupations, sont quelques-unes des conditions que nous voulons développer.

Afin d'y répondre, une démarche collective a été entreprise sur l'année 2019, avec une approche de type « développement de l'intelligence collective », dans le but d'identifier les difficultés, puis les pistes d'amélioration, voire les solutions, à mettre en œuvre. Des groupes de travail internes ont produit un certain nombre de « contributions », autant de propositions de mesures concrètes destinées à améliorer les prestations au public, la manière de les mettre en œuvre, ou encore le cadre de travail dans lequel nous évoluons. Ceci dans le respect des missions de l'ARAS et des objectifs qu'elle entend atteindre.

La création d'un guichet unique, pour ne citer qu'un seul exemple, constitue une mesure concrète qui doit permettre de simplifier l'accès pour le public aux prestations de l'ARAS (CSR et AAS y compris) et l'orienter ensuite plus efficacement dans le dispositif social. Ce type de projet suppose certains prérequis à travailler, sur le plan de la dynamique d'équipe, de l'organisation, ou encore de la définition des prestations de chaque service.

Ainsi, l'exercice 2020 doit permettre de mettre en œuvre les projets, ou leurs prérequis, qui ont été identifiés sur différents axes de travail.

1.3 Secteurs d'activités

Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR) – compte 710

Les missions du CSR s'inscrivent dans le cadre de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) ; elles consistent notamment en la délivrance des prestations financières du Revenu d'Insertion (RI) ainsi qu'à apporter, aux personnes en difficultés, un appui social qui doit les aider à retrouver leur autonomie, respectivement à se réinsérer sur le marché de l'emploi.

A relever que les prestations financières versées aux bénéficiaires sont directement financées par la Direction Générale de la Cohésion sociale (DGCS – née de la fusion du Service de Prévoyance et d'Aides Sociales (SPAS) et du Service des Assurances Sociales et de l'Hébergement (SASH) au 1^{er} janvier 2019) et ne font pas partie du budget de fonctionnement.

Le financement du fonctionnement est assuré par une subvention de la DGCS également, subvention qui doit permettre de couvrir l'entier des charges.

Cette subvention, régie par voie de directive cantonale, est divisée en 4 parties :

Masse salariale	<p>Le calcul de la subvention destinée à couvrir la masse salariale prend en compte les variables suivantes : pour chaque « métier » (direction, assistants sociaux, administratifs, etc.), un salaire moyen est déterminé par l'autorité cantonale. Le nombre de postes alloués, pour chaque métier, dépend quant à lui du nombre de dossiers RI traités au cours de l'année.</p> <p>Sur la base de l'exercice précédent et des projections d'évolution des demandes d'aide sociale, un nombre de dossiers moyen est défini pour l'année à venir. La dotation en collaborateurs, respectivement la masse salariale moyenne que cela nécessite, peut dès lors être déterminée.</p> <p>A relever que la subvention est versée trimestriellement en cours d'exercice et réévaluée à la même fréquence, à la hausse ou à la baisse, en fonction du nombre de dossiers traités au trimestre précédent.</p>
-----------------	--

Frais administratifs	Financés sur la base d'un ratio (x francs pour x EPT ¹).
Loyers	Loyers réels couverts par la subvention cantonale.
Rubriques diverses	Diverses rubriques financées sur la base d'un ratio (x francs pour x EPT).

Comme le nombre de dossiers traités est déterminant pour le calcul de la subvention, le budget est construit sur la base d'une projection du nombre de dossiers traités mensuellement en moyenne pour 2020.

Cette projection cantonale, qui ne sera connue qu'à fin 2019, tient compte de divers facteurs : évolution socio-économique, évolution du système de protection sociale cantonale ou fédérale, statistiques et variations du nombre de dossiers, etc. Comme elle n'est pas connue du CODIR au moment d'établir une proposition de budget pour l'ARAS, une estimation du nombre de dossier est réalisée, sur la base des tendances constatées en l'état actuel.

Pour 2020, cette estimation porte à 772 le nombre de dossiers traités en moyenne mensuelle. Par rapport à l'exercice 2019, cela représente une diminution de 3% du nombre de dossiers RI traités.

La tendance à une baisse du nombre de dossiers traités dans le cadre du RI se confirme donc. Elle s'explique par les diverses mesures de politique sociale cantonale mises en place ces dernières années, que ce soit en termes de programmes de réinsertion ou en termes préventifs afin de limiter le recours au RI. Sur ce second axe, le dispositif d'appui aux jeunes adultes en difficultés, qui doit permettre d'encourager les jeunes à entrer en formation et disposer d'une bourse d'études ou d'apprentissage plutôt que d'une aide sociale, porte clairement ses fruits.

Autorités et Administration de l'ARAS – compte 711

Les frais de fonctionnement propres à l'ARAS (jetons de présence, subvention au Conseil des Régions RAS, honoraires et frais d'études, honoraires de conseil juridique, etc.) figurent dans ce compte. Son financement est assuré par les Communes, sur le mode du coût par habitant.

Selon la pratique, le nombre d'habitants utilisé en référence correspond au nombre recensé au terme de l'année précédente (31.12.2018), majoré de 1,5% de croissance de la population. Une prévision de 102'272 habitants dans le district est donc utilisée.

Frais de Fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales (AAS) – compte 720

Le Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS) du 28 janvier 2004 détermine les tâches des agences d'assurances sociales (AAS) ainsi que les conditions-cadres qui régissent leurs activités. La mission première des AAS est de conseiller et d'orienter les personnes en matière d'assurances sociales, ainsi que d'assurer le lien avec diverses instances décisionnelles, comme par exemple la Caisse cantonale vaudoise de compensation.

De plus, l'agence de Nyon intègre un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de Prestations Complémentaires pour les familles. En effet, le CRD de Nyon est compétent pour rendre les décisions en matière de PC Familles pour les ayants-droit vivants dans le district de Nyon.

En parallèle, appelées à jouer un rôle dans le dispositif de recrutement de nouveaux curateurs potentiels dans le cadre de la Réforme Vaudoise des Curatelles, les AAS renseignent les candidats intéressés par cette fonction dans notre région.

Ce secteur d'activité « Agence d'assurances sociales » est financé par les Communes, ainsi que par une subvention partielle de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS. L'activité PC Familles est quant à elle subventionnée sur une base forfaitaire par la DGCS, service cantonal rattaché au DSAS.

¹ EPT : « emploi plein temps ». 1 EPT = 1 poste avec taux d'activité à 100%

Subventions régionales versées par l'ARAS – compte 712

L'ARAS octroie des subventions à diverses institutions qui dispensent, aux habitants de la région, des prestations spécifiques qui viennent en complément à celles dispensées dans le cadre des buts principaux de l'ARAS, et qui sont par ailleurs garanties par le cadre légal législatif cantonal.

Ce mode de faire permet à la fois de doter les 47 communes d'un outil de politique sociale à vocation régionale, qui facilite la gestion des demandes de subvention d'institutions diverses, à la fois d'apporter une réponse coordonnée à l'échelle de notre région par rapport à certaines problématiques sociales auxquelles les communes et leur population peuvent être confrontées.

Par le préavis n°9-17, le Conseil intercommunal a entériné le principe d'inscrire dans la durée ces subventions aux institutions et décidé d'un crédit-cadre permettant au Comité de direction de subventionner lesdites institutions, sur la base d'un contrôle annuel de leurs comptes et d'un examen des besoins. Cette décision porte ses effets jusqu'à l'exercice 2022 y compris.

Dès lors, pour mémoire, il y a lieu de prévoir, au budget des communes pour 2020 un montant de CHF 2.20 / habitant pour cet objet.

2. Incidences financières

En résumé, les montants à charge des Communes portés au budget 2020 se présentent ainsi :

Compte	Budget 2020 (CHF / hab.)	Budget 2019 (CHF / hab.)	Commentaires
710 - CSR	-	-	<i>Subvention DGCS</i>
711 - ARAS	0.70	0.70	
720 – AAS	14.20	14.40	
Total	14.90	15.10	

3. Conclusion

Vu ce qui précède, le CODIR vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ARAS du district de Nyon

vu le préavis n° 13-19 concernant le budget 2020
entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e :

- d'accepter le budget ordinaire 2020 de l'ARAS du District de Nyon concernant :
 - ❖ les montants portés en charge du compte 710 – « Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR) », montants intégralement couverts par la subvention DGCS
 - ❖ les montants portés en charge du compte 711 - « Autorités et Administration de l'ARAS », avec une participation des Communes à raison de CHF 0.70/hab.
 - ❖ les montants portés en charge du compte 720 – « Frais de fonctionnement des Agences d'assurances sociales », avec une participation des Communes à raison de CHF 14.20/hab.

Ainsi adopté par le CODIR, dans sa séance du 25 septembre 2019, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

La Présidente



S. Schmutz

Le Directeur



A. Steiner

Annexe : budget de fonctionnement 2020

710	Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR)
------------	--

N. compte	Désignation	COMMENTAIRES	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3011. 00. Traitements		Diminution du nombre d'ETP pour 2020 Entreprise formatrice : • Deux stagiaires HETS • Un(e) apprenti(e) de commerce Conformément au règlement du personnel de l'ARAS, octroi d'une annuité.	3'120'000.00		3'175'000.00		3'108'540.60	
3030. 00. Cotisations AVS - AC		En relation avec la masse salariale	290'000.00		295'000.00		273'635.71	
3040. 00. Cotisations à la caisse de pension		En relation avec la masse salariale, nouveau plan de prévoyance dès 2019 - + 0.5 % pour 2020	510'000.00		508'000.00		446'785.86	
3050. 00. Assurances de personnes		En relation avec la masse salariale	65'000.00		66'500.00		63'978.13	
3061. 00. Frais de transport et usage de véhicules privés	/		12'000.00		17'000.00		9'337.75	
3061. 01. Frais de participation à des conférences et congrès	/		1'000.00		1'500.00		100.00	
3080. 00. Frais de personnel intérimaire		Personnel en CDD pour remplacement du personnel fixe absent ou pour missions ponctuelles	10'000.00		10'000.00		60'748.60	
3091. 00. Frais de formation		CAS praticien formateur Assistant Social Formations cadres Brevet en assurances sociales Formations diverses	34'000.00		24'000.00		15'895.70	

710	Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR)
------------	--

N. compte	Désignation	COMMENTAIRES	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3099. 00.	Frais divers de personnel	Sortie team building Apéritif et repas de Noël Frais professionnels obligatoires apprentie (960)	13'000.00		6'000.00		5'946.37	
3101. 00.	Imprimés, fournitures de bureau	Fournitures de bureau, toner pour imprimantes, impressions diverses (cartes de rendez-vous, papier en-tête, etc.)	23'000.00		23'000.00		21'481.97	
3102. 00.	Annonces, journaux, documentation	Abonnements presse et journaux spécialisés.	3'500.00		3'500.00		3'298.50	
3102. 01.	Frais d'annonces pour recherche de personnel	Annonces pour recrutement (JobUp, journaux spécialisés, etc.)	4'000.00		4'000.00		4'048.72	
3111. 01.	Achats de mobilier, machines	/	4'900.00		4'900.00		4'816.73	
3111. 02.	Achat matériel et équipement informatique	Adaptation logiciel comptable aux normes MCH2 Adaptation logiciel comptable aux factures QR codes Adaptation logiciel RH	13'000.00		7'000.00		1'279.12	
3123. 00.	Achat d'eau et d'énergie	/	3'500.00		3'500.00		3'375.85	
3133. 00.	Produits et fournitures de nettoyage	/	4'500.00		4'500.00		3'828.75	
3141. 00.	Entretien des immeubles et locaux	Contrat de nettoyage des locaux + nettoyages annuels sols, moquettes, ventilo-convecteurs. Travaux (serrurerie, électrique, stores)	41'000.00		41'000.00		38'795.40	
3151. 00.	Entretien mobilier, machines et installations techniques	Réparations mobilier et machines. Maintenance des machines et des équipements techniques de bureau (imprimantes/photocopieuses, machine à affranchir, etc.)	13'000.00		15'000.00		9'162.95	

710 Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR)

N. compte	Désignation	COMMENTAIRES	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3160. 00.	Licences, hébergement informatique	Licences logiciel base de données clients, base documentaire, gestion séances, hébergement ERP Proconcept	13'400.00		7'500.00		7'476.78	
3161. 00.	Loyers des locaux	Location bureaux, cave, surface externe pour les archives	300'800.00		300'800.00		297'131.30	
3161. 10.	Aménagements et locaux	Aménagement locaux d'accueil clients et espace collaborateurs	7'000.00		0.00		0.00	
3170. 00.	Réception et manifestation	/	1'000.00		2'000.00		239.85	
3181. 00.	Frais de port & taxes CCP	/	20'000.00		20'000.00		16'479.95	
3182. 00.	Téléphones	/	12'000.00		12'000.00		9'982.10	
3183. 00.	Frais bancaires	/	300.00		300.00		294.30	
3185. 00.	Honoraires et prestations de services	Honoraires organe de révision Honoraires divers (suivi démarche managériale, politique salariale, préparation au passage MCH2) Archivage externe sécurisé	36'000.00		35'000.00		28'964.84	
3186. 00.	Primes d'assurances choses, RC	Assurances d'entreprise, ECA, archives	6'300.00		6'300.00		5'159.15	
3193. 00.	Cotisations aux institutions et associations	/	3'000.00		3'000.00		2'560.00	
3199. 00.	Frais divers	/	3'500.00		3'500.00		2'669.50	
3665. 01.	Frais de traductions	/	1'500.00		1'500.00		2'737.70	
4361. 00.	Remboursements des traitements	/		0.00		0.00		257'359.75
4390. 00.	Recettes diverses	/		2'000.00		0.00		15'239.14

710	Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR)
------------	--

N. compte	Désignation	COMMENTAIRES	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4390. 01.	Participation des Services Privés	Participation des services partenaires pour la location de bureaux et utilisation de prestations logistiques.		14'000.00		14'000.00		15'500.00
4510. 00.	Subvention DGCS - frais de fonctionnement RI	Estimation de l'enveloppe attribuée par le DSAS sur la base d'une projection du nombre de dossiers RI financés et de ratios concernant les groupes métiers. Base de dossiers pour 2020 : 772 dossiers		4'461'281.53		4'494'500.00		4'235'653.00
4801. 00.	Prélèvement sur fonds réserve général SPAS	/		0.00		43'226.36		0.00
4801. 00.	Prélèvement sur fonds égalisation du résultat	/		92'918.47		49'573.64		0.00
Total			4'570'200.00	4'570'200.00	4'601'300.00	4'601'300.00	4'448'752.18	4'523'751.89
Déficit/excédent			0.00		0.00		74'999.71	
Totaux égaux			4'570'200.00	4'570'200.00	4'601'300.00	4'601'300.00	4'523'751.89	4'523'751.89

711

Autorités et Administration de l'ARAS

N. Compte	Désignation	COMMENTAIRES	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3001. 00.	Jetons de présence - Comité de direction	Indemnisation versée aux membres du CODIR et commissions Estimation sur la base du nombre de séances par année et du nombre de membre	20'000.00		20'000.00		17'300.00	
3011. 00.	Traitements	/	0.00		130'000.00		132'333.80	
3030. 00.	Assurances sociales AVS	/	0.00		13'000.00		11'632.45	
3040. 00.	Caisse de pension	/	0.00		22'000.00		20'382.00	
3050. 00.	Assurances accident et maladie	/	0.00		5'000.00		4'073.95	
3091. 00.	Frais de formation	/	0.00		1'000.00		0.00	
3099. 00.	Frais divers de personnel	/	0.00		1'000.00		404.10	
3160. 00.	Licences et hébergements informatique	Coût d'hébergement et maintenance du site internet "La Puce à l'Oreille" + site internet www.arasnyon	780.00		648.00		656.74	
3185. 00.	Honoraires et frais d'études	/	10'000.00		10'000.00		2'448.95	
3185. 01.	Honoraires Conseil juridique	/	7'000.00		7'000.00		1'981.70	
3525. 00.	Subvention au Conseil des Régions	Participation de l'ARAS Nyon (comme toutes les ARAS) aux frais de fonctionnement du Conseil des Régions RAS , CHF 0.30 / hab	30'700.00		30'500.00		29'873.70	
3665. 00.	Aides Ponctuelles	/	2'000.00		2'000.00		1'500.00	
4361. 00.	Remboursement de traitements et charges sociales	Facturation de la mise à disposition à l'association Enfance et Jeunesse de personnel administratif.		0.00		172'000.00		168'826.25
4525. 00.	Subvention des communes de la Région	Participation des communes aux frais spécifiques à charges de l'ARAS Nyon, selon le nombre d'habitants au 31.12.2018 (100'761hab.), majoré de l'augmentation moyenne de ces dernières années (1.5 %) soit 102'272 habitants.		70'480.00		70'148.00		109'536.90
4690. 00.	Dons	/		0.00		0.00		1'000.00
4801. 00.	Prélèvement fonds de réserve	/		0.00		0.00		0.00
Total			70'480.00	70'480.00	242'148.00	242'148.00	222'587.39	279'363.15
Déficit/excédent			0.00	0.00		0.00	56'775.76	
Totaux égaux			70'480.00	70'480.00	242'148.00	242'148.00	279'363.15	279'363.15

Coût par habitant :
 Nombre d'habitants estimé : 102'272
 population 2018 + 1.5% (100'761+1'500=102'272)

CHF 0.70

CHF 0.70

CHF 1.09

720

Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances sociales (AAS)

N. compte	Désignation	Commentaires	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3011. 00.	Traitements	Dotation en personnel identique à l'exercice précédent Conformément au règlement du personnel de l'ARAS, octroi d'une annuité.	1'213'000.00		1'205'000.00		1'031'749.10	
3030. 00.	Cotisations AVS - AC	En relation avec la masse salariale	115'000.00		114'000.00		90'657.64	
3040. 00.	Cotisations à la caisse de pension	En relation avec la masse salariale et nouveau plan de prévoyance CIP dès 2019: + 0.5 % pour 2020	203'000.00		197'000.00		146'243.64	
3050. 00.	Assurances de personnes	En relation avec la masse salariale	27'000.00		26'500.00		22'012.77	
3061. 00.	Frais de transport et usage de véhicules privés	/	6'000.00		5'000.00		4'613.20	
3061. 01.	Frais de participation à des conférences et congrès	/	1'000.00		1'000.00		0.00	
3080. 00.	Personnel temporaire	/	0.00		0.00		18'099.20	
3091. 00.	Frais de formation	Formation obligatoire collaborateur d'agence Formations des cadres (système d'évaluation et feed-back) Formations internes	17'500.00		12'000.00		6'336.25	
3099. 00.	Frais divers du personnel	Repas de fin d'année du personnel Sortie team building Divers	5'500.00		2'500.00		2'007.43	
3101. 00.	Imprimés, fournitures de bureau	/	15'000.00		15'000.00		10'669.26	
3102. 00.	Annonces, journaux, documentation	/	3'000.00		3'000.00		2'275.45	
3102. 01.	Frais d'annonces pour recherche personnel	Annonces pour recrutement (Job Up, presse, etc.)	1'000.00		1'000.00		1'400.10	
3111. 00.	Achat de mobilier, matériel et machines	/	7'000.00		7'000.00		3'481.90	
3111. 01.	Achat d'équipement informatique	Nouvelle convention répartition des coût avec la DGNSI Logiciels gestion et sécurité site internet Adaptation logiciel aux normes MCH2 et aux factures QR-codes Adaptation logiciel RH Divers	41'000.00		37'700.00		287.20	
3123. 00.	Achat d'eau et d'énergie	/	2'800.00		2'700.00		2'709.50	
3133. 00.	Produits et fournitures de nettoyage	/	2'500.00		2'500.00		1'912.40	
3141. 00.	Entretien des immeubles et locaux	/	15'000.00		15'000.00		12'629.25	

720

Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances sociales (AAS)

N. compte	Désignation	Commentaires	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3151. 00.	Entretien mobilier, machines	/	7'500.00		7'500.00		6'030.55	
3160. 00.	Licences et hébergement informatique	Nouvelle convention DGNSI/ARAS, hébergement site internet, hébergement ERP Proconcept, licences logiciel gestion de séance	9'200.00		5'400.00		1'866.76	
3161. 00.	Loyers des locaux	Locaux + salles externes	136'000.00		134'000.00		130'712.25	
3161. 10.	Aménagement et locaux	Aménagement locaux d'accueil clients et espace collaborateurs	7'000.00		0.00		0.00	
3170. 00.	Réception et manifestation		1'000.00		1'000.00		0.00	
3181. 00.	Frais de port & taxes CCP	/	18'000.00		18'000.00		16'213.58	
3182. 00.	Téléphones	/	2'500.00		3'500.00		1'634.25	
3183. 00.	Frais bancaires	/	200.00		200.00		57.67	
3185. 00.	Honoraires et frais d'expertise	Honoraires de l'organe de révision Honoraires divers (ergonomie, démarche collaborative, politique salariale, MCH2)	21'000.00		26'000.00		13'559.20	
3186. 00.	Assurances choses, RC	/	3'500.00		3'500.00		2'533.25	
3193. 00.	Cotisations aux institutions et associations	/	2'500.00		2'500.00		1'300.00	
3199. 00.	Frais divers	/	2'000.00		2'000.00		1'511.10	
4361. 00.	Remboursements des traitements	/		0.00		0.00		32'877.40
4390. 00.	Recettes diverses	Redistribution de la taxe CO2		1'000.00		1'000.00		5'037.60
4515. 00.	Subvention de la Caisse Cantonale AVS	Subvention caisse cantonale de compensation AVS calculée selon nombre de communes de la région, indemnité pour poste d'agent régional. Participation concernant affranchissement postal sur base de statistiques		198'000.00		200'000.00		198'499.42
4515. 10.	Subvention du DSAS SASH	Subvention cantonale pour frais de fonctionnement Centre Régional de Décision PC Familles		229'500.00		195'000.00		193'916.80
4515. 20.	Subvention du DSAS SASH - projet curateurs	Subvention cantonale pour frais de fonctionnement dispositif "recrutement de curateurs volontaires."		4'000.00		0.00		4'320.00

720

Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances sociales (AAS)

N. compte	Désignation	Commentaires	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4525. 00.	Subventions des communes de la Région	Montant à charge des communes selon règlement sur les agences d'assurances sociales du 28 janvier 2004 Participation calculée selon statistique population au 31.12.2018, majorée de 1.5% : 102'272 habitants		1'453'200.00		1'454'500.00		1'364'232.30
4800. 00.	Prélèvement sur fonds aménagement futurs	/		0.00		0.00		0.00
4801. 00.	Prélèvement sur fonds informatique	/		0.00		0.00		0.00
Total			1'885'700.00	1'885'700.00	1'850'500.00	1'850'500.00	1'532'502.90	1'798'883.52
Excédent/Déficit			0.00		0.00		266'380.62	
Totaux égaux			1'885'700.00	1'885'700.00	1'850'500.00	1'850'500.00	1'798'883.52	1'798'883.52

Coût par habitant

CHF 14.20

CHF 14.40

CHF 13.55

Nombre d'habitants estimé : 102'272

population 2018 + 1.5% (100'761+1'500=102272)

DOTATION en EPT (emploi plein temps)

Fonctions	Budget 2020	Budget 2019
710 - Revenu d'Insertion - RI		
Direction	3.40	3.40
Support (RH, finances et maintenance applications)	0.97	0.80
Assistants sociaux <i>y.c assistants sociaux spécialisés JAD</i>	10.50	10.30
Administratifs	14.60	15.20
Hôtesses d'accueil - téléphonistes	2.00	2.00
Enquêteurs	1.00	1.00
	32.47	32.70
	32.47	32.70



AGENCES D'ASSURANCES SOCIALES

Nyon - Gland

DOTATION en EPT (emploi plein temps)

Fonctions	Budget 2020	Budget 2019
720 - Agence d'Assurances sociales		
Direction	0.80	0.80
Support (RH et finances)	0.70	0.70
Responsable unité et Chargé de projet	2.00	2.00
Collaborateur(trice)s d'Agences	8.77	8.77
Total dotation	12.27	12.27